

MOT DE L'ÉDITEUR

Conscient des problèmes de communication découlant du fait que plusieurs propriétaires et résidents de l'île peuvent difficilement être rejoints pendant certaines périodes de l'année et désireux de rendre accessible l'information la plus rigoureuse et la plus objective possible concernant la vie collective, le conseil d'administration de la nouvelle CPICIV a décidé de publier un bulletin d'information trimestriel et de m'en confier la responsabilité.

CONTENU

MOT DE L'ÉDITEUR	1
NOUVELLES DE LA CPICIV	2
NOUVELLES DE LA MUNICIPALITÉ	4
NOUVELLES DE LA FABRIQUE .	6
NOUVELLES DE LA SOCIÉTÉ INTER-RIVES DE L'ÎLE VERTE	7
NOUVELLES DE LA MÉDIATION	8

C'est avec un sentiment de fierté teinté d'anxiété que je vous présente aujourd'hui la première édition de ce bulletin, en espérant que vous l'accueillerez favorablement. Bien qu'imparfaite, la publication a, en effet, au moins le mérite de vous remettre en contact avec l'île, en vous informant de ce qui s'y est passé depuis l'automne dernier.

Dans cette perspective, je dois rendre hommage à tous les intervenants qui, sans exception, ont accepté de collaborer avec la CPICIV pour que le bulletin soit le plus complet possible : la Municipalité, la Fabrique et la Société Inter-rives de l'île Verte. En votre nom, je remercie chaleureusement le maire, M. Léopold Fraser, la présidente du Conseil de la Fabrique, Mme Rolande Talbot et le président de la Société Inter-rives de l'île Verte, M. Guy Langelier, tout en précisant que les nouvelles publiées par ces partenaires émanent d'eux et que ce sont eux qui en assurent la rédaction et en assument la responsabilité.

Je complète enfin en insistant sur le fait qu'il s'agit de votre bulletin. Aussi devez-vous vous sentir bien à l'aise de le critiquer, d'y suggérer des améliorations ou de m'expédier des textes pour fins de publication.

Toute correspondance doit être adressée comme suit :

- de la Fête du travail à la Saint-Jean-Baptiste

Jean-François Gosselin
600, avenue Laurier, #703
Québec (Québec) G1R 2L5

- de la Saint-Jean-Baptiste à la Fête du travail

Jean-François Gosselin
La Maison à Camille
Chemin Principal
Notre-Dame-de-L'île Verte
(Qc) G0L 1K0

Le nom du bulletin vous plaît-il ?

Le Petit Robert confère au mot «insulaire» les deux sens suivants : "qui habite une île" et "qui appartient à une île".

Comme le bulletin est conçu pour les gens de l'île et qu'il appartient autant à l'île qu'à ses habitants, nous avons pensé que nous pourrions le baptiser «L'Insulaire».

Mais peut-être y en a-t-il parmi vous qui avez de meilleures suggestions. Si c'est le cas, n'hésitez pas à les communiquer à l'éditeur, à l'adresse précédemment indiquée, avant le 15 avril prochain. Toute proposition sera soumise à l'attention du conseil d'administration de la CPICIV, qui choisira le nom définitif avant la seconde publication.

Complétons en précisant que comme ce n'est pas un concours, il n'y a rien à gagner, sauf la satisfaction d'avoir contribué utilement à la vie communautaire de l'île...

Date de tombée pour la prochaine publication

La prochaine publication devant être mise en circulation à la fin du mois d'avril, la date de tombée pour les articles et contributions est fixée au vendredi, 19 avril. Toute personne ou groupe qui désire faire publier un texte dans la prochaine édition est donc priée d'en prendre note.

Avis important

À la suite d'une entente intervenue entre la CPICIV et la Société Inter-rives de l'île Verte inc., l'horaire du traversier La Richardière pour la prochaine saison de navigation sera joint au prochain numéro de l'Insulaire.

Jean-François Gosselin
Éditeur

NOUVELLES DE LA CPICIV

Conseil d'administration de la CPICIV

À la suite de l'assemblée annuelle de 1995, le nouveau conseil d'administration de la CPICIV a été structuré comme suit :

Président
Joseph Manni

Vice-président
Jean-François Gosselin

Administrateurs
Jeannette Dionne
Lucille Vien
Pierre Fraser
Alain Roy

Secrétaire-trésorier
J.-Paul Deschênes

Recrutement

Nous apprenons, en toute dernière

minute, que notre sociétariat dépasse maintenant les 80 membres de toutes catégories. Voilà qui nous aidera à réussir une excellente année en 1996.

La nouvelle CPICIV au travail

Vous êtes plus de 80 à avoir répondu à l'appel de la nouvelle CPICIV, à y avoir cru et à y avoir formellement adhéré. Et vous êtes plus de 80 à vous demander si elle hiberne ou si elle est active. À vous de juger !

En plus du journal, autour duquel elle a rassemblé tous les intervenants de l'île, et de la déchetterie, qu'elle continue à opérer (et dont il sera question un peu plus loin), la CPICIV a concentré ses activités autour de trois grandes axes, qui s'articulent tous autour de la nécessité d'assurer un développement intelligent et harmonieux de l'île.

Le premier axe découle de la possibilité de désassujettir l'île du zonage agricole provincial. C'est une question délicate, dont il a largement été question l'été dernier et au cours de la campagne électorale municipale. La CPICIV, qui n'a pas de position ferme sur la question, a cependant constamment insisté sur le fait qu'une décision aussi cruciale et irréversible pour l'avenir de l'île ne devrait pas être prise tant et aussi longtemps que les impacts d'un dézonage n'auront pas été analysés.

Si l'île était dézonée, combien de nouvelles constructions pourraient-elles être ajoutées sans qu'il ne soit nécessaire de modifier les règlements municipaux actuels de zonage, de lotissement et de construction ? Quelles conséquences pourrait-on anticiper d'un tel développement à l'égard de l'approvisionnement en eau potable ou de la gestion des déchets ? Dans quel état sera le chemin public et le traversier suffira-t-il à la nouvelle demande ? De combien l'évaluation municipale augmentera-t-elle et quelles catégories de contribuables seront les plus touchées par une éventuelle hausse de taxes ?

Autant de questions, parmi d'autres, auxquelles la CPICIV estimait qu'il était nécessaire d'obtenir des réponses avant de se former une opinion définitive.

Le conseil d'administration a donc entrepris dès le mois d'août des démarches auprès de la MRC (service de l'urbanisme et service de l'évaluation) et du ministère des Ressources naturelles pour commencer à monter le dossier technique, tout en sensibilisant le Conseil municipal à la nécessité d'une action concertée à cet égard. Répondant à l'appel, le nouveau Conseil municipal a pris le relais en confiant au Comité consultatif d'urbanisme le mandat de procéder formellement à cette étude d'impact.

La CPICIV est heureuse d'avoir été à l'origine de cette démarche et se

réjouit de la mobilisation des gens de l'île autour de cette question cruciale, tout en offrant au Comité consultatif d'urbanisme sa franche et entière collaboration.

Le deuxième axe autour duquel s'est articulée l'action de la CPICIV concerne le développement de l'île. Au moment où se profile la possibilité d'un développement accéléré de l'île, il est en effet impératif que cela se fasse de façon concertée entre les partenaires locaux et avec les intervenants régionaux. Car le développement économique, le développement touristique, le développement social et le développement immobilier sont autant de facettes d'une même réalité, l'un influençant l'autre.

Depuis le mois d'août 1995, la CPICIV a donc initié un mouvement visant la confection d'un plan de développement global de l'île Verte. À cette fin, elle a établi un certain nombre de contacts auprès de la MRC de Rivière-du-Loup, du Conseil régional de développement économique, de l'Association touristique régionale et d'organismes gouvernementaux et para-gouvernementaux.

Partout, l'initiative de la CPICIV a été accueillie avec enthousiasme et parfois même, soulagement. Ce que constatant, le conseil d'administration de la CPICIV a estimé que la démarche était essentielle et devait être considérée comme prioritaire.

À sa demande, la CPICIV a donc rencontré des représentants du Conseil municipal le 3 février dernier et leur a exposé la nature et les objectifs du projet, insistant sur le fait qu'aucun exercice de cette envergure ne peut être mené à terme et donner des résultats concrets sans la participation active de la municipalité. Car il s'agit, ultimement, de convenir tous ensemble d'une vision commune de ce que deviendra l'île à court, à moyen et à long terme de façon à ce que tous les partenaires puissent ensuite orienter leurs actions et leurs interventions dans le même sens. L'enjeu est donc primordial.

Aussi la CPICIV a-t-elle offert à la municipalité de reprendre le projet à son compte ou de le lui confier, étant entendu par ailleurs que dans un cas comme dans l'autre, sa collaboration était acquise. La position de la municipalité devrait être arrêtée incessamment.

Enfin, le troisième axe sur lequel le conseil d'administration de la CPICIV entend travailler découle du fait que l'île est située au coeur du parc marin du Saguenay. Nos contacts préliminaires avec les représentants gouvernementaux concernés ont été extrêmement positifs et le premier fruit de cette collaboration naissante devrait se traduire par la réception, dans les prochains jours, d'un document dont la CPICIV a demandé la distribution générale aux résidents et propriétaires de l'île.

Un mot, en terminant, pour dire à nos membres que c'est dans la confiance dont ils nous témoignent que nous puisons notre motivation, tout en espérant que le travail accompli jusqu'à maintenant est à la hauteur de leurs attentes.

À votre service : la déchetterie

La déchetterie de l'Île est en opération depuis la saison d'été 1991. On y trie et on y récupère le papier, le verre, les matières plastiques, le carton et le métal.

Comme vous l'aurez constaté, de grands bacs meublent la salle de réception et vous permettent d'y déposer vos déchets selon leur nature. La partie est de l'édifice loge la machinerie nécessaire à la préparation des matières récupérées aux fins de l'expédition. On y trouve une presse pour faire les ballots de carton et de papier, et un broyeur de verre. Un palan sur rail permet de déplacer les ballots de papier et les barils de verre. Un ballot de papier pèse 450 livres et un baril de verre, 500 livres.

Normalement, un camion vient à l'Île une ou deux fois l'an pour transporter toutes ces matières chez le recycleur. Ces matières ont toujours été données à la firme Récupération de la Péninsule, de Rimouski et ce, en raison du fait que cette maison accepte toutes nos matières, même si certaines sont généralement refusées par ces entreprises. Cette année, l'on nous a même payé un petit montant

pour le carton parce que cette matière est en grande demande.

L'utilisation de la déchetterie est croissante. Ainsi alors que nous récupérons 8 000 livres de matériel en 1994, cette statistique est passée à plus de 10 000 livres au cours de la saison 1995.

La déchetterie a été établie par la CPICIV qui la gère depuis sa création. Elle peut fonctionner grâce à une subvention annuelle de 2 000 \$ de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, de l'aide financière gouvernementale (Programmes PAIE et EXTRA) et enfin, grâce à la générosité des membres du comité de la déchetterie qui y font du bénévolat.

Durant la période qui suit l'arrêt du traversier, à l'automne, la déchetterie est ouverte le mercredi, de 9 à 16 heures; après la reprise du service de traversier, le printemps, les heures d'affaires sont de 8 à 17 heures les lundi, mercredi et vendredi. Durant toute la saison estivale, vous êtes les bienvenus tous les jours de 8 à 17 heures. La déchetterie, c'est notre affaire à tous. Elle nous aide à garder l'Île belle et verte tout en nous permettant de contribuer à la gestion de cette question dans notre région. L'utiliser, c'est nous aider personnellement et collectivement.

Vos commentaires et demandes d'information sont les bienvenus. Veuillez les communiquer à

M. Jean-Léon Deschênes ou à Mme Lucille Vien.

NOUVELLES DE LA MUNICIPALITÉ

Mot du maire

En premier, je veux féliciter la CPICIV pour l'excellente initiative quant au lancement d'un tel bulletin d'information. Je suis persuadé que cet outil en sera un des plus utile et des plus bénéfique pour tous ceux et celles qui ont un quelconque intérêt pour l'Île Verte.

C'est en mettant nos énergies en commun et en sachant profiter de ce que chacun peut apporter à notre milieu que tous ensemble nous réussirons à doter l'Île Verte d'une structure qui fera en sorte que nous serons tous gagnants d'une façon ou de l'autre.

Léopold Fraser, maire
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs

Présentation du nouveau Conseil municipal

Le Conseil municipal élu à la suite des élections de l'automne dernier est composé de la façon suivante :

Maire : Léopold Fraser
Conseillers : Hélène Dionne, Régis Dionne, Claudette Fraser, Jean-Yves Fraser, Raymonde Lajoie et Francis Michaud.

Discours du maire

Le conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs a adopté, en date du 29 décembre 1995, son budget équilibré pour 1996. Nous avons réussi, en rationalisant au maximum les dépenses, à maintenir pour l'année 1996 le taux de la taxe foncière à 1,09 \$ du 100 \$ d'évaluation.

Les prochaines années seront des plus cruciales en ce qui concerne l'avenir de l'île. En ce sens, nous aurons comme élu(e)s et comme contribuables, à prendre des décisions ou à adopter des comportements qui auront une incidence directe sur le taux de taxation. Pensons tout simplement à la gestion des déchets et aux décisions relatives à l'urbanisme.

Afin de répondre le plus adéquatement possible aux besoins du milieu, différents dossiers ont été attribués aux membres du conseil :

Finances : Raymonde Lajoie
 Voirie : Régis Dionne
 Transport : Hélène Dionne
 Urbanisme : Léopold Fraser
 Environnement: Hélène Dionne et Jean-Yves Fraser

Édifices

municipaux : Léopold Fraser et Francis Michaud

Tourisme

et loisirs : Claudette Fraser et Francis Michaud

Plan d'urgence : Hélène Dionne
 Régis Dionne
 Gérald Dionne Jr.
 Marco Slight
 Léopold Fraser
 en collaboration avec
 Micheline Deschênes, infirmière et
 Jacques Fraser au service
 d'urgence.

Le budget tel que présenté et adopté se résume comme suit :

REVENUS

Taxes	36 388 \$
Paiements tenant lieu de taxes	1 392 \$
Autres recettes de sources locales	1 925 \$
Transferts	52 679 \$
Total	<u>92 384 \$</u>

DÉPENSES

Administration générale	46 242 \$
Sécurité publique	6 791 \$
Transport	30 825 \$
Hygiène du milieu	4 510 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	2 401 \$
Loisirs et cultures	715 \$
Frais de financement	900 \$
Total	<u>92 384 \$</u>

Léopold Fraser, maire

Nouveau Comité consultatif d'urbanisme

À sa première réunion régulière, le nouveau Conseil municipal a

complété la composition du Comité consultatif d'urbanisme qui avait été réactivé par l'ancien Conseil l'été dernier.

Les membres du Comité consultatif sont :

Président	Michel Mainville
Secrétaire	Louise Newbury
Représentant de la municipalité	Léopold Fraser
Membres	Claude Daoust Jacynthe Dionne Jean-François Gosselin Louis Lorrain

En plus du problème de la gestion des déchets qui lui avait été soumis par l'ancien Conseil, le Comité consultatif a reçu du nouveau Conseil le mandat de procéder à une étude d'impact sur les conséquences d'un éventuel dézonage agricole de l'île.

Lors de sa dernière réunion, tenue le 3 février dernier à l'île, le Comité consultatif a ciblé les secteurs de recherche suivants :

- alimentation en eau potable (eau de surface et puits artésien)
- disposition des eaux usées
- capacité du traversier
- évaluation municipale et transferts fiscaux entre catégories de propriétaires
- aspect de l'île
- entretien du chemin principal
- disponibilité des services publics (électricité et téléphone)

- gestion des déchets (recyclables et non recyclables).

Chaque membre du Comité est responsable d'au moins un dossier et le Comité a décidé que dans la mesure du possible, les évaluations seraient obtenues de personnes ou organismes externes de façon à ce que l'information rassemblée soit la plus objective possible.

Le Comité a aussi entrepris l'examen de la réglementation municipale actuelle en matière de zonage, de lotissement et de construction dans la perspective du dézonage agricole de l'île et entend analyser toutes les avenues possibles avant de formuler ses recommandations au Conseil municipal.

Enfin, les membres du Comité consultatif d'urbanisme invitent les citoyens qui envisagent une construction pour l'été prochain à soumettre leur projet le plus rapidement possible, de façon à ce que ce projet puisse s'intégrer harmonieusement à l'environnement auquel tous les insulaires tiennent. Toute communication à cet égard peut être transmise à Gérald Dionne Jr., secrétaire-trésorier de la municipalité, qui verra à en saisir le Comité.

Le Comité consultatif compte sur l'aide de tous les résidents et propriétaires de l'île pour assurer un développement harmonieux et vous remercie à l'avance de votre collaboration.

L'avenir des bâtiments du Phare

Le bail liant la municipalité, à titre de propriétaire, et la Société de conservation de la baie de l'île Verte (S.C.O.B.I.V.), à titre de locataire, n'a pas été renouvelé à son échéance.

La municipalité a donc dû envisager une solution de rechange à l'égard des deux maisons du Phare.

À cette fin, elle a décidé de créer une corporation sans but lucratif dont le mandat sera de trouver une nouvelle vocation aux bâtiments et, éventuellement, de les administrer.

Le Comité provisoire de la corporation est composé des personnes suivantes :

Président	Michel Mainville
Représentant de la municipalité	Léopold Fraser
Secrétaire-trésorier de la municipalité	Gérald Dionne, Jr.
Conseiller municipal	Francis Michaud
Membre externe	Hélène Lindsay

NOUVELLES DE LA FABRIQUE

L'année 1995 a été très active pour les membres du Conseil de la Fabrique car, en plus de voir à l'administration courante, ils ont travaillé à structurer un peu plus

solidement le bilan financier de la paroisse.

L'équipe de pastorale, guidée par Gisèle Taillefer, a rendu possible les séjours d'un prêtre et de quatre Pères Dominicains, qui avec notre Curé, M. Maurice Gagnon, ont assuré le ministère dominical durant toute la saison estivale. Notre évêque, par sa visite de cet été, a témoigné de la vigueur de notre communauté et de sa solidarité avec le diocèse de Rimouski.

La vocation du presbytère, comme lieu de rassemblement communautaire, s'est précisée et, en plus d'offrir le gîte à la bibliothèque de l'île et aux archives de la CPICIV, le presbytère a reçu la plupart des organismes locaux qui y ont tenu maintes assemblées et activités. De plus, sous l'instigation de Micheline Deschênes, des groupes nouvellement formés s'y sont réunis pour travailler à des projets de formation musicale, de chant choral, de décoration de Noël, etc. On nous informe que d'autres groupes sont en formation et travailleront durant l'hiver.

Un immense merci à ceux et à celles qui nous ont fait parvenir des dons, soit en espèces, soit en articles pour nourrir l'inventaire de notre bazar paroissial. Cette nouvelle initiative, en plus de rassembler beaucoup d'entre nous, a beaucoup aidé à la santé financière de la Fabrique.

La Fabrique par
Rolande Talbot, présidente

NOUVELLES DE LA SOCIÉTÉ INTER-RIVES DE L'ÎLE VERTE

Au moment d'écrire ces lignes, je voudrais bien vous annoncer que les travaux de modernisation du traversier La Richardière sont en cours et vont bon train comme nous nous l'attendions, mais ce n'est pas le cas.

Peu de temps après la mise en cale sèche du traversier à la fin de novembre 1995, soit le 28 novembre, je me rendais avec M. Pierre Fraser afin de rencontrer M. Hilaire Journeau, du Chantier Naval de Matane, meilleur soumissionnaire, afin de régler les derniers détails avant la mise en chantier.

À tous les quatre ans, le traversier doit obligatoirement subir une inspection en profondeur de la part du service de la sécurité des navires de la Garde côtière canadienne. Nous avons donc demandé que le bateau soit inspecté avant le début des travaux afin d'évaluer les réparations à faire et négocier le tout en même temps que les travaux de modernisation.

Le 21 décembre 1995, M. Robert Fecteau, inspecteur, nous soumettait un rapport qui nous a complètement sidérés. Notre bateau est en très piteux état. Environ la moitié des tôles de fond sont à remplacer cette année et des

vices de construction, qui remontent au moment de la construction du traversier en 1959, doivent être corrigés. Ce n'est pourtant pas la première inspection en profondeur que subit ce navire et on se pose de sérieuses questions concernant les inspections précédentes puisqu'une inspection semblable a eu lieu entre autres en 1991.

Nous avons donc demandé au Chantier Naval de Matane d'évaluer le coût des réparations exigées par la Garde côtière, lesquelles sont estimées à 89,000\$

Le rapport mentionne aussi que l'autre moitié des tôles devra probablement être changée lors de la prochaine inspection quinquennale, ainsi que les tôles de bordée, ce qui équivaut à refaire le bateau à neuf sous le niveau de l'eau. Comme il serait utopique de revenir en cale sèche dans quatre ans, M. Pierre Fraser a demandé une évaluation des travaux pour une rénovation complète de la coque incluant la peinture des compartiments étanches, ce qui pourrait prolonger la vie utile du traversier d'environ quinze ans encore. Le coût total de ces travaux s'élève à 300,000 \$.

Pendant tout ce temps, nous avons été en contact avec les représentants du ministère des Transports du Québec tant à Rimouski qu'à Québec même. Nous avons aussi sensibilisé M. Mario Dumont, député de Rivière-du-Loup, et sollicité son appui dans ce dossier.

Le 15 janvier 1996, j'ai finalement adressé une demande d'aide financière à l'Honorable Jean Campeau, alors ministre des Transports du Québec, afin d'obtenir les fonds nécessaires soit pour effectuer les réparations nécessaires, soit pour obtenir un bateau neuf au coût approximatif de 900,000 \$.

Comme nous sommes en fin d'exercice financier et que par surcroît, comme tous en entendent parler, les argents disponibles au gouvernement se font rares, les conseillers techniques du ministère des Transports ont recommandé que le bateau soit réparé, mais la décision n'est pas encore prise à l'heure qu'il est. Le temps joue contre nous, 10 à 12 semaines étant nécessaires pour effectuer les travaux de réparation et de modernisation du traversier.

Actuellement, les responsables du ministère des Transports du Québec tentent d'obtenir de la Garde côtière canadienne l'autorisation d'opérer le traversier pour une autre année, moyennant que certaines réparations urgentes et nécessaires soient effectuées, le temps de prendre du recul et d'aller en appel d'offres pour les travaux supplémentaires. Une réunion des intéressés a eu lieu le 29 janvier dernier, à Rimouski, en présence de M. Pierre Fraser, représentant de la Société.

J'ai aussi participé à un comité concernant les infrastructures d'accueil au quai de l'Isle-Verte, en

présence des représentants des différents organismes qui y sont impliqués. Deux rencontres ont eu lieu jusqu'à maintenant. Encore là le ministère des Transports, bien qu'il se soit impliqué directement dans des projets semblables à Montmagny, à St-Siméon et ailleurs en province, nous a déclaré qu'il ne disposait d'aucun budget pour ce projet et qu'il se retirait de la table de concertation tout en nous rappelant que le principe de l'utilisateur payeur doit dorénavant primer. Il estime en outre que ces installations sont plutôt de nature touristique.

Les représentants de votre Société, en tant que principaux utilisateurs du site, ont été chargés de piloter le dossier. Cependant les retombées d'un tel projet profitent tout autant aux commerçants de l'île qu'à ceux de l'Isle-Verte. Compte tenu de ces motifs, je tente de former un comité avec les maires ou un représentant du conseil de ces municipalités afin de préparer les rencontres subséquentes.

Finalement, le 20 janvier dernier, vos représentants ont tenu un Conseil d'administration au cours duquel M. Ghislain Bélanger, de la firme comptable Mallette Maheu, est venu nous présenter les états financiers 1995 de la Société. J'aurai le plaisir de vous les présenter plus en détail lors de la prochaine assemblée générale annuelle. Les points saillants de ce rapport sont une augmentation de près de 5,000 \$ des revenus d'exploitation et un surplus de près

de 7,000 \$ des revenus sur les dépenses, de sorte que nous avons pu ramener le déficit accumulé d'un peu plus de 7,000 \$ qu'il était à la fin de l'exercice financier 1994 à seulement 315 \$. Cela sans compter que nous avons placé un montant de 2,443 \$ dans un fonds de réserve pour cale sèche afin de prévoir les réparations inévitables lors des inspections quinquennales.

Le président de la Société Inter-Rives de l'Île Verte inc.

Guy Langelier 1996-01-31

NOUVELLES DE LA MÉDIATION

On se souvient que lors de l'assemblée générale annuelle de la Société Inter-rives de l'Île Verte inc., tenue le 23 juillet 1995, les membres présents ont adopté à la quasi-unanimité une résolution demandant que soit engagée une médiation entre la Société et le transporteur Jacques Fraser.

Il s'agissait alors de tenter d'en arriver à une solution de compromis susceptible de régler le litige qui opposait les deux transporteurs assurant le transport maritime entre le village de l'Isle-Verte et l'île elle-même.

L'assemblée confiait, par la même occasion, à Jean-François Gosselin le mandat d'agir comme médiateur.

Or, bien que le climat ait été à l'optimisme au cours des premières rencontres et malgré les progrès significatifs alors enregistrés, le processus de médiation a finalement abouti à une impasse sur un aspect essentiel du dossier.

Même si le temps presse et même si les conditions le permettant pourraient sembler réunies, le médiateur refuse d'en arriver à un constat d'échec et entend relancer une ultime tentative au cours des prochains jours.

Le résultat définitif de la démarche pourra donc être communiqué dans la prochaine édition de L'Insulaire.

«Pour que l'île nous rassemble et qu'elle nous ressemble»